

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 157  
N° 28 - Numera Hau

**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**

Mahana 10  
no Tiurai 2008

*NUMERO COMPLEMENTAIRE  
au JOPF n° 28 du 10 Juillet 2008*

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 818 CM du 9 juillet 2008 portant fin de fonctions de M. Terii Vallaux en qualité de directeur de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé port autonome de Papeete .....	2692
Arrêté n° 819 CM du 9 juillet 2008 portant nomination de M. Patrick Bordet en qualité de directeur de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé port autonome de Papeete .....	2692

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 818 CM du 9 juillet 2008 portant fin de fonctions de M. Terii Vallaux en qualité de directeur de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé port autonome de Papeete.**

NOR : PAP0801371AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie et du pacte social, en charge du développement de l'emploi durable, du travail, de la formation professionnelle et des dessertes interinsulaires maritimes et aériennes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1355 PR du 19 avril 2008 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 62-2 AT du 5 janvier 1962 modifiée portant création et organisation de l'établissement public dénommé port autonome de Papeete ;

Vu l'arrêté n° 1473 CM du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé port autonome de Papeete ;

Vu la délibération n° 2001-5 APF du 11 janvier 2001 portant dispositions relatives au code des ports maritimes de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements publics ;

Vu le contrat de travail du 14 février 2008 de M. Terii Vallaux ;

Vu les lettres n° 913 MEP du 30 juin 2008 et n° 932 MEP du 1er juillet 2008 relatives à la convocation à un entretien

préalable à la cessation de fonctions de directeur du port autonome de Papeete ;

Vu la lettre n° 946 MEP du 1er juillet 2008 relative à la communication du dossier de M. Terii Vallaux ;

Vu l'entretien préalable qui s'est tenu le jeudi 3 juillet 2008 à 14 heures dans les locaux du ministère de l'économie et du pacte social ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 juillet 2008,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Terii Vallaux en qualité de directeur de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé port autonome de Papeete.

Art. 2.— L'arrêté n° 1603 CM du 23 novembre 2007 portant nomination de M. Terii Vallaux en qualité de directeur de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé port autonome de Papeete est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de l'économie et du pacte social, en charge du développement de l'emploi durable, du travail, de la formation professionnelle et des dessertes interinsulaires maritimes et aériennes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 juillet 2008.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie  
et du pacte social,  
Guy LEJEUNE.*

**ARRETE n° 819 CM du 9 juillet 2008 portant nomination de M. Patrick Bordet en qualité de directeur de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé port autonome de Papeete.**

NOR : PAP0801181AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie et du pacte social, en charge du développement de l'emploi durable, du travail, de la formation professionnelle et des dessertes interinsulaires maritimes et aériennes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1355 PR du 19 avril 2008 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 62-2 AT du 5 janvier 1962 modifiée portant création et organisation de l'établissement public dénommé port autonome de Papeete ;

Vu l'arrêté n° 1473 CM du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé port autonome de Papeete ;

Vu la délibération n° 2001-5 APF du 11 janvier 2001 portant dispositions relatives au code des ports maritimes de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements publics ;

Vu la lettre n° 2451 PR du 24 juin 2008 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 24 juin 2008 ;

Vu l'avis n° 7-2008 A/CIRI/APF du 26 juin 2008 de l'assemblée de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 juillet 2008,

Arrête :

Article 1er.— M. Patrick Bordet est nommé en qualité de directeur de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé port autonome de Papeete.

Art. 2.— Le ministre de l'économie et du pacte social, en charge du développement de l'emploi durable, du travail, de la formation professionnelle et des dessertes interinsulaires maritimes et aériennes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 juillet 2008.  
Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie  
et du pacte social,*  
Guy LEJEUNE.